

COMMISSARIAT DES IMPOTS

DIRECTION DU CADASTRE DE CONSERVATION  
FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT

## **PIECES A FOURNIR**

### **(POUR LA NOUVELLE PROCEDURE : PLAN A 1 TAMPON)**

✓ **Voie notariale :**

- fiche de renseignements
- acte notarié
- plan parcellaire signé par le géomètre agréé sur le calque
- dossier technique (levé de croquis, le calcul de la polygonale, de rayonnement ou de tout autre procédé topométrique, le calcul de tous les angles lors d'un levé avec la chaîne d'arpenteur, le calcul de la contenance)
- Pièce d'identité (Carte d'identité / passeport / carte d'électeur / certificat de nationalité / acte de naissance)
- les statuts, carte unique de création pour les entreprises
- autorisation préalable pour les étrangers
- procuration ou mandat pour les collectivités, biens indivis et autres.

✓ **Voie administrative :**

- contrat de vente signé par le chef canton et certifié par le préfet ou le maire
- plan parcellaire signé par le géomètre agréé sur le calque
- dossier technique (levé de croquis, le calcul de la polygonale, de rayonnement ou de tout autre procédé topométrique, le calcul de tous les angles lors d'un levé avec la chaîne d'arpenteur, le calcul de la contenance, caractéristiques de la Station Totale ou du GPS utilisé)

- Pièce d'identité (Carte d'identité / passeport / carte d'électeur / certificat de nationalité / acte de naissance)
- les statuts, carte unique de création pour les entreprises
- autorisation préalable pour les étrangers
- procuration ou mandat pour les collectivités, biens indivis et autres.